# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Options disponibles dans les établissements secondaires de l'Ardèche

Question écrite n° 21245

### Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les options disponibles dans les établissements secondaires dans les départements. Dans le département de l'Ardèche, les élèves souhaitant bénéficier d'une option « art et design » ne disposent pas d'établissements susceptibles de les accueillir. Les établissements proposant cette option se trouvent, au mieux dans le département voisin de la Drôme à Valence, au pire dans le département des Bouches-du-Rhône à Marseille. Il en résulte que les jeunes ardéchois qui envisagent cette option n'ont d'autres choix que de quitter le département et de faire supporter à leurs parents des frais conséquents d'hébergements et de transports. Plus globalement, l'équité de la réforme du système éducatif est en cause. Cet éloignement pose aussi la question du maintien du lien entre les jeunes et leur territoire d'origine. Comment en effet encourager un jeune parti de son département à l'âge de 15 ans d'y exercer ultérieurement une activité professionnelle ? En outre au regard des frais que suppose cet éloignement, certaines familles n'ont pas les moyens de pouvoir soutenir la démarche de leurs enfants qui se retrouvent contraints d'abandonner leurs projets de formation. C'est pourquoi il lui demande, d'une part si, à court terme, des aides financières pourraient être débloquées pour ces jeunes, et d'autre part, à moyen terme, s'il pourrait être envisagé la création d'une option « art et design » dans l'un des établissements d'enseignements secondaires ardéchois, si possible à Aubenas.

### Texte de la réponse

La rentrée scolaire 2019 voit l'entrée en vigueur de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique en classe de seconde générale et technologique et en classes de première des voies générale et technologique.  Sa finalité est de donner plus de liberté et plus de choix aux élèves ainsi que de leur permettre d'approfondir ce qui les fera réussir dans le supérieur. La classe de seconde générale et technologique reste une classe de détermination, avec un renforcement de la culture commune. Pour aider les élèves à commencer à réfléchir à leur parcours au sein du cycle terminal, des enseignements optionnels généraux et technologiques leurs sont proposés en plus des enseignements communs. A ce titre, l'enseignement optionnel « création et culture design », d'un volume horaire de six heures hebdomadaires, peut être choisi. Dans le département de l'Ardèche, un établissement d'enseignement secondaire proposera cet enseignement optionnel dès la rentrée 2019. Il s'agit du lycée polyvalent Astier à Aubenas. Pour le cycle terminal, les élèves intéressés par le design et les arts appliqués ont la possibilité de s'inscrire en série technologique "sciences et technologies du design et des arts appliqués" (STD2A). Bien qu'aucun lycée du département de l'Ardèche n'offre actuellement cette formation, cette série technologique est proposée dans trois établissements de l'académie de Grenoble : le lycée Montplaisir à Valence, le lycée André Argouges à Grenoble, et le lycée Léonard de Vinci à Villefontaine.

### Données clés

**Auteur :** M. Fabrice Brun
**Circonscription :** Ardèche (3e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE21245

**Numéro de la question :** 21245
**Rubrique :** Enseignement secondaire
**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse
**Ministère attributaire :** Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 9 juillet 2019, page 6292
**Réponse publiée au JO le :** 17 décembre 2019, page 10994